

VOLET A : ÉVALUATION PATRIMONIALE

1. Identification du bien

DÉNOMINATION actuelle : Chapelle Notre-Dame aux Tombeaux

Dénomination initiale : Chapelle à Tombe (carte de Ferraris), Notre-Dame à la Tombe ou à Tombeaux (J. Monoyer, 1885).

Photographie représentative :



LOCALISATION

Province : HAINAUT

Commune : LE ROEULX

Localité : Ville-sur-Haine

Environnement : urbain rural

Adresse : Rue des Fours à Chaux, 49 (derrière) – 7070 Le Roeulx

Liste des parcelles cadastrales (voir plan en annexe)

Commune : LE ROEULX

Division : 4^e (Ville-sur-Haine)

Section : B

Parcelles n : 249 (parcelle propre bâtiment), entourée de 248A (tertre)

Date du document :

Remarque : Attention, la parcelle indiquée est la parcelle cadastrale actuelle ; ce n'est pas celle figurant dans l'arrêté, où elle a été clairement mal identifiée (voir ci-après)

SITUATION ADMINISTRATIVE	
Date(s) visite(s) : août 2023	Accès lors de la visite : <input type="checkbox"/> partiel <input checked="" type="checkbox"/> total <input checked="" type="checkbox"/> extérieur <input checked="" type="checkbox"/> intérieur
Fonction actuelle : édifice de culte désaffecté	
Remarque :	
Rétroactes du dossier administratif : 1988-1990 : Constitution du dossier de proposition de classement par la Commission royale des Monuments et Sites ; la demande porte initialement sur un classement comme monument et comme site pour les abords, mais en fonction des dispositions du décret du 17 juillet 1987, il est jugé que la zone de protection est plus appropriée. 16/03/1989 Dans la proposition de classement adressée au Ministre, par la Commission, le plan cadastral joint prévoit une zone de protection qui ne correspond pas à la réalité de terrain , en raison d'une erreur matérielle de localisation de la chapelle , confondue avec un autre petit bâtiment dans son voisinage. La chapelle se trouve en réalité sur la parcelle 248 (derrière la maison n° 49 de la rue des Fours à Chaux) et non sur la parcelle 251 (à l'arrière de la maison n° 55 de la même rue). 14/04/2014 Demande par le Ministre du Patrimoine, sans doute à la demande de la Ville du Roeulx, de relancer le certificat de patrimoine et la requalification administrative. 2015-2016 Procédure de certificat de patrimoine en vue de la restauration complète de la chapelle (toiture, maçonneries, ferronnerie, etc.), en dépit de l'erreur matérielle (n° de parcelles) que porte l' arrêté de classement , car la chapelle est bien identifiable sur place. 24/03/2016 Dans le permis d'urbanisme octroyé pour la restauration, la zone est identifiée comme « site archéologique avéré ». 2017-2018 Travaux à la chapelle et aux abords (dégagement des annexes vétustes et des broussailles). La Ville du Roeulx a acheté la parcelle voisine en vue d'offrir une meilleure visibilité et une mise en valeur de la chapelle chère aux habitants. 31/08/2018 Inauguration de la fin des travaux et de l'aménagement par la Ville du Roeulx des abords de la chapelle, parcelles non reprises dans l'arrêté et donc non protégées d'un point de vue patrimonial. 30/03/2023 La Ville du Roeulx demande à l'AWaP une requalification de l'arrêté afin de clarifier le statut juridique de la chapelle et de ses abords.	

STATUTS JURIDIQUE, PATRIMONIAL ET URBANISTIQUE	
Inscrit à l'Inventaire régional : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Pastillé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Code de la fiche : 55035-INV-0129-01 Commentaires :	Inventaire thématique :
Bien classé : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Intitulé du classement : Est classé comme monument, en raison de sa valeur historique et artistique, la chapelle « Notre Dame aux Tombeaux, sise rue des Fours à Chaux, au Roeulx, ancienne commune de Ville-sur-Haine Date du classement : 29 août 1990	

Type de protection : monument site site archéologique ensemble architectural

Écusson : en place à remplacer absent

Commentaires : L'arrêté de classement établit une zone de protection autour du bien.

Situation urbanistique : Zone d'habitat

Protection environnementale :

Autre protection : Zone de Protection

CARTOGRAPHIE : PLANS ET SITUATION ACTUELS

Situation cadastrale sur base de l'arrêté du 29/08/1990

Monument classé : Le Roeulx, 4^e Div., parcelle Section B, n° 251P2 (pp de 18a)

Zone de protection : parcelles Section B, n° 248 X (9a 40 ca), 251 P2 (18a), 250 G (32a 35ca), 250 E (17a 70 ca), 247A (26a 12 ca) et 246 E (9a 13 ca).

La situation se complique du fait que 2 plans reposent dans le dossier de classement, mais il faut considérer celui daté du 29 août 1990, et du fait que l'organisation des parcelles - et dès lors le cadastre - ont changé depuis cette époque.

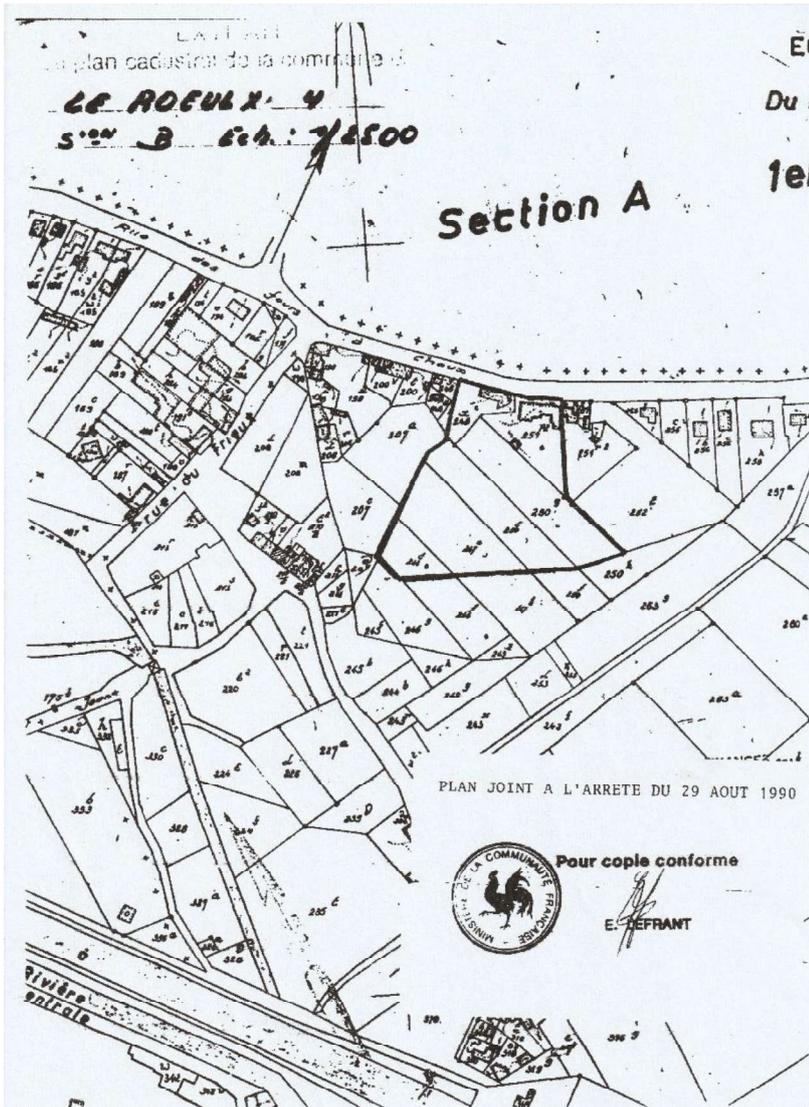
Situation cadastrale sur base de la situation réelle sur le terrain (arrêté à modifier)

Monument classé : Le Roeulx, 4^e Div., parcelle Section B, n° 248(bâtiment seul) et 248 A (butte servant d'assise = nécropole ? au vu son intérêt archéologique et paysager)

Zone de protection : 200T, 207 E et 248Y. Le but est surtout d'empêcher que la chapelle se retrouve enclavée, comme elle l'a été naguère et l'est toujours partiellement au sein de la propriété privée cadastrée 248Y.



La carte ci-contre, extraite du site internet de l'AWaP (cadastre actuel), montre que la zone de protection a été établie à côté de la chapelle (signalée par une flèche rouge), à la suite d'une erreur de localisation de celle-ci sur le plan cadastral de 1990 (voir ci-dessous).

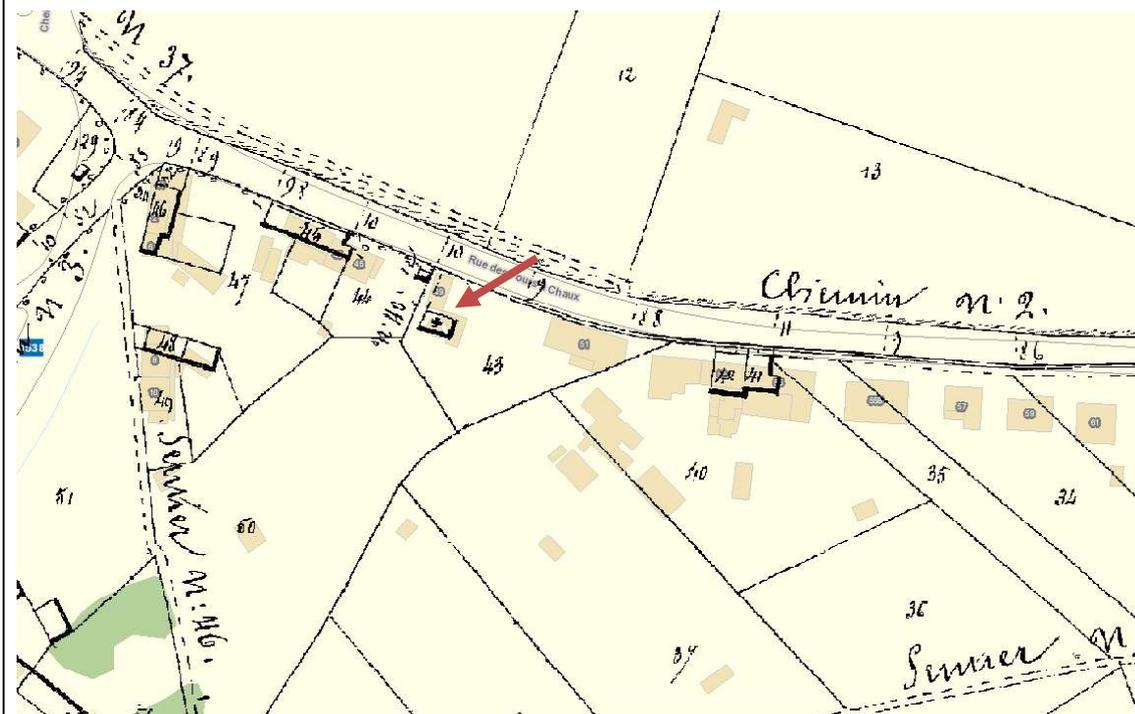


Extrait cadastral joint à l'arrêté du 29/08/1990.

Lors de la constitution du dossier de classement, le petit bâtiment signalé par la flèche bleue a été confondu avec la chapelle aux Tombeaux, pointée par la flèche rouge.

La zone de protection a été établie à partir de la carte et en fonction de la localisation erronée, non en fonction de la situation sur le terrain.

Atlas des Voies Vicinales, 1841. La chapelle est clairement localisée, en retrait de la voirie, avec cheminement d'accès. Elle a été enclavée plus tard par des bâtiments plus tardifs (en surimpression ocre). La grande parcelle de prairie qui s'étend au sud de la chapelle n'a guère changé.



2. Analyse du bien

HISTORIQUE

La chapelle aux Tombeaux se singularise par son implantation, en retrait de la rue, sur une petite éminence herbeuse, qui a été interprétée comme un tertre funéraire, au moins depuis le 18^e siècle. En effet, la chapelle est signalée sur la carte de Ferraris comme « chapelle à tombe » (ci-dessous). Au 19^e siècle, des historiens locaux, comme J. Monoyer (1885), l'ont trouvée mentionnée comme « Tombe à Ville » en 1673.



Sur la base de l'une ou l'autre notice historique du 19^e siècle et sans doute d'une tradition orale, nourrie par des témoignages relatifs à des découvertes de nature archéologique, la chapelle a été mise en lien avec le conflit de succession armé qui a opposé, au 11^e siècle, la comtesse de Hainaut Richilde (1027-1087) et le comte de Flandre Robert le Frison (v. 1035-1093). Comme les chroniqueurs de l'époque, la toponymie de lieux-dits dans les environs (*Bonniers-sanglants*, *Mortes-Haies*, *Hurée au Sang*) témoigne encore de la dureté des combats qui ont eu lieu en 1072, au détriment des Hainuyers qui se sont repliés en direction d'Havré, en passant par Ville-sur-Haine.

Il est rapporté que, dans les années 1830, une fosse commune aurait été découverte dans les parages du monticule de la chapelle, comportant plusieurs centaines de squelettes humains alignés et accompagnés de vases anciens. L'historien J. Monoyer précise les circonstances de la découverte : ce serait le « sieur André, qui exploitait un four à chaux dans le voisinage (1830-1835) », qui aurait trouvé cette fosse. Il ajoute que, « aux ossements étaient entremêlés des lances et des haches de fer, des pavés en grès et quelques urnes de divers modèles en terre noirâtre sans vernis ». Il note par ailleurs que les armes ressemblent à celles de l'époque carolingienne. En 1851, l'archéologue D. Toilliez, dans un rapport faisant état des découvertes récentes en Hainaut, signale que « on a trouvé différents vases autour de ce tumulus et, vis-à-vis, de l'autre côté d'un chemin, des ossements. M. David, curé d'Obourg, aurait, de cette localité, un vase poli, en terre noirâtre [...]. Il possède aussi, de cet endroit,

trois fers de lance de formes différentes ». Sans doute fait-il référence aux mêmes découvertes. En 1870, en contrebas de la butte, des armes sont à nouveau mises à jour. En 1884 encore, une lance de 37 cm et une épée de 56 cm sont mises à jour. Des exhumations sont réalisées au cours du 20^e siècle, ainsi que le rappelle M.J. Grotte en 1985.

Au final, faute de vérifications en bonne et due forme et dès lors que le matériel retrouvé sur place n'a pas été dûment consigné et moins encore conservé, le lien avec les faits historiques évoqués ci-dessus et la zone de la chapelle ne peut être établi de manière fiable. Le lieu exact de la bataille décisive entre troupes hainuyères et flamandes demeure d'ailleurs incertain. Au-delà de la tradition locale qui l'attribue à Richilde elle-même, l'origine de la construction de la chapelle est inconnue, d'autant plus que, plusieurs fois reconstruite, elle est difficilement datable. Dans son état actuel, elle est au moins du 18^e siècle, avec des éléments plus anciens (voir intérêt architectural).

Dans la 1^{ère} moitié du 20^e siècle, ainsi qu'en témoignent des photos reposant au dossier de classement, la procession de Saint-Lambert amenait les fidèles de l'église dédiée au saint local à la chapelle Notre-Dame aux Tombeaux, avec une évocation en costumes de Richilde à cheval et des soldats de Robert le Frison. Le tertre était considéré comme une sorte de nécropole, réelle ou symbolique.

DESCRIPTION DU BIEN

La chapelle Notre-Dame aux Tombeaux est un petit édifice d'allure coutumière dans la région, constituée d'une courte mononef et d'un chevet à trois pans accueillant l'autel. Ses parois en briques blanchies reposent sur un soubassement de moellons de grès, conservé au moins partiellement. Une bâtière ardoisée aigue, que borde une frise dentée de briques, recouvre le tout.



Chapelle ND aux Tombeaux, vue générale en 2014 et en 2023 (après les travaux de 2016-2018).



La façade d'entrée, à pignon débordant et à épis de briques, est percée dans l'axe d'une porte à linteau grossièrement taillé sur coussinets. Les pierres de grès saillantes sur le tableau de l'encadrement sont de même nature et même taille rudimentaire que celles du soubassement et constituent les éléments les plus anciens, selon un type d'encadrement présent aux 15^e-16^e siècles. Le soubassement en moellons n'est plus visible depuis le cimentage récent qui a voulu uniformiser l'aspect et placer le biseautage dudit soubassement à même hauteur.

Au-dessus de la porte, un oculus ovale cerné de briques fournit l'unique éclairage à l'intérieur. Celui-ci est couvert d'une voûte en berceau surbaissé plafonnée sur lattis. Peinte en bleu, celle-ci présente des traces éparses de polychromie, dont l'état ne permet pas d'identifier un motif. A l'intérieur, les parements sont cimentés : avant la restauration, ils simulaient un faux-appareillage, la finition est maintenant uniforme. Une petite niche axiale dans le chevet à trois pans devait accueillir une statue de la Vierge. Une maçonnerie cimentée à degrés est aménagée pour former autel. Le sol est en carreaux de terre cuite.

Le bâtiment est globalement du 18^e siècle, reconstruit selon un plan du gothique tardif et en intégrant des éléments plus anciens de facture sommaire. Les renforcements et reappareillages en ciment ont appauvri ses caractères et le second œuvre, en manière telle que l'intérêt architectural à proprement parler est assez faible.



Le soubassement en moellons gréseux n'apparaît plus aujourd'hui, mais est du même matériau que le linteau sur coussinets de la porte. Ceux-ci constituent des éléments antérieurs au 18^e siècle dans la construction. Etat en 2014 (Photo Wallonia Nostra)

Lors de la dernière restauration, le soubassement, doublé aux flancs par un parementage de briques en mauvais état et cimentées, a été entièrement recimenté de manière homogène. Les maçonneries en briques ont été simplement rebadigeonnées et la toiture refaite en ardoises naturelles. Photo JD 2023.



L'ensemble formé par la chapelle et un châtaigner au sommet d'une petite butte, que l'on atteint par un cheminement à degrés, ne manque pas d'un **intérêt paysager** qui rappelle les nombreux petits lieux de culte qui parsemaient les campagnes de jadis. Le monticule est bien dégagé à l'arrière, où il surplombe une grande prairie descendant vers le canal (jadis vers la Haine). Lors de la restauration de 2017-2018, le terrain voisin de la chapelle a été débarrassé de ses annexes précaires et le cheminement vers la chapelle réhabilité.

ANALYSE DES VALEURS PATRIMONIALES

INTÉRÊT HISTORIQUE : Les sources historiques relatives à l'histoire de la chapelle traitent du site sur lequel elle est implantée, et non pas de l'édifice en tant que tel. L'édifice ne porte aucune dédicace ni élément historique significatif, si ce n'est sa dénomination attestée au 18^e s. et même au 17^e siècle.

La construction initiale d'un lieu de culte attribué à Richilde, comtesse de Hainaut, à la fin du 11^e siècle, n'a pu être établie. La tradition historique est toutefois bien ancrée localement.

INTÉRÊT MÉMORIEL : La chapelle aurait à l'origine une fonction de remémoration des nombreuses victimes parmi les rangs de la comtesse de Hainaut Richilde, lors des affrontements avec les troupes de Robert de Flandre, dit le Frison. Mais rien dans le bâtiment ne soutient matériellement celle-ci. La chapelle ne serait pas là pour commémorer la défaite mais pour honorer la mémoire des victimes.

INTÉRÊT ARCHITECTURAL : La chapelle a une allure typique pour la région avec sa façade à pignon débordant, sa frise dentée terminant les maçonneries de briques et son chevet à trois pans. Ce plan correspond à la fin de la période gothique dans la région, soit le 17^e siècle. La datation de la chapelle n'est toutefois pas aisée à établir vu les reconstructions partielles ou remaniements qu'elle a subis : elle est globalement du 18^e siècle, avec intégration d'éléments plus anciens (soubassement en grès et linteau sur coussinets en façade). Elle est néanmoins appauvrie par les cimentages tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Au final, seul le critère de représentativité peut être retenu, l'intérêt architectural intrinsèque étant devenu limité.

INTÉRÊT ARTISTIQUE ET ESTHÉTIQUE : Il n'y a plus de second œuvre ancien.

INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE : On ne peut exclure que le tertre sur lequel est juchée la chapelle et tout le sous-sol de la zone qui l'accompagne présentent un potentiel archéologique. Il n'a jamais fait l'objet de fouilles systématiques mais, selon des témoignages anciens difficilement vérifiables, des découvertes fortuites ont mis au jour (où exactement ?) des squelettes alignés, des armes, voire quelques vases.

La zone semble bien avoir été le théâtre d'une bataille très meurtrière, que la tradition locale identifie comme celle qui, au 11^e siècle, a opposé la comtesse Richilde (Hainaut) et Robert le Frison (Flandre) pour des enjeux de territoire et d'autorité importants. Mais l'endroit n'est pas précisé.

Les travaux de dégagement de la butte en 2016 (« rabotée » à sa base) ne se sont pas accompagnés de nouvelles découvertes. Seules des fouilles permettraient de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse du 19^e siècle.

C'est à ce titre que la zone avait été initialement proposée au classement comme site par la section provinciale de la CRMSF, mais la section Sites avait jugé que les critères

requis n'étaient pas réunis et qu'une zone de protection était plus adéquate « pour protéger les vues vers et à partir du monument ». En réalité, c'était la potentielle richesse archéologique du sous-sol qui était à protéger plus que les vues vers la modeste chapelle. Si, effectivement, la butte renferme des sépultures et des armes du 11^e siècle, l'intérêt archéologique rencontrerait le critère de rareté.

INTÉRÊT TECHNIQUE :

INTÉRÊT SCIENTIFIQUE :

INTÉRÊT SOCIAL :

INTÉRÊT ESTHÉTIQUE :

INTÉRÊT PAYSAGER : C'est surtout la conjonction de l'éminence artificielle (tertre funéraire ?), de la chapelle, de l'arbre et de l'accès empierré qui crée un ensemble paysager singulier et pittoresque. Il est dommage qu'un bâtiment sans intérêt à front de rue soustraie la chapelle à la vue à partir de la route car, à l'arrière, la longue prairie en pente met bien l'ensemble en valeur. C'est aussi le cas latéralement depuis que la Ville du Roeulx a racheté le terrain voisin et a procédé à des travaux de dégagement/aménagement.

INTÉRÊT URBANISTIQUE :

GRILLE SYNTHÉTIQUE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

INTÉRÊT :	CRITÈRES :			
<input checked="" type="checkbox"/> Historique	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input type="checkbox"/> Mémoirel	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input checked="" type="checkbox"/> Architectural	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input checked="" type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input type="checkbox"/> Artistique	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input checked="" type="checkbox"/> Archéologique	<input checked="" type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input checked="" type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input type="checkbox"/> Technique	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input type="checkbox"/> Scientifique	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input type="checkbox"/> Social	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input type="checkbox"/> Esthétique	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input checked="" type="checkbox"/> Paysager	<input checked="" type="checkbox"/> Authenticité	<input checked="" type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté
<input type="checkbox"/> Urbanistique	<input type="checkbox"/> Authenticité	<input type="checkbox"/> Intégrité	<input type="checkbox"/> Représentativité	<input type="checkbox"/> Rareté

ANALYSE COMPARATIVE

Biens similaires en Wallonie (classés et non classés) :

Biens similaires hors Wallonie (Belgique et pays limitrophes) :

ZONE DE PROTECTION ÉVENTUELLE

oui non

Liste des parcelles cadastrales concernées (voir plan en annexe) :

Commune : Le Roeulx ; Division : 4e ; Section : B ;
Parcelles n° : 248^A, 200^T, 207^E et 248^Y

Motivation : Cette zone de protection est déjà prévue dans l'arrêté existant du 19/08/1990.

Elle a pour objectif de protéger les vues vers et à partir de la chapelle sur butte et d'empêcher que celle-ci se retrouve enclavée par des constructions entravant son accessibilité et dévalorisant le caractère de l'ensemble.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PROTECTION ET DE GESTION ÉVENTUELLES

Le bien classé est correctement entretenu par la Ville du Roeulx, propriétaire.

3. Conclusion et recommandations générales

Fiche rédigée dans le cadre d'une requalification (administrative) du bien.

Considérant qu'en raison d'une confusion avec un autre petit bâtiment dans son voisinage, l'arrêté du 29/08/1990 renseigne la chapelle Notre-Dame aux Tombeaux au cadastre de Le Roeulx, 4^e Division, Ville-sur-Hainaut, section B n° 251 P2 (pp de 18a) alors que le monument se trouve en réalité sur la parcelle actuelle 249 et la butte sur laquelle elle est élevée sur la parcelle actuelle 248^A (pp) ;

Considérant que cette erreur matérielle de localisation cadastrale a entraîné l'établissement d'une zone de protection sur des parcelles non liées à la chapelle classée comme monument ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir une zone de protection autour de la chapelle, partiellement enclavée derrière une construction tardive, afin de préserver et de mettre en valeur l'ensemble singulier formé par la chapelle, le marronnier ancien qui l'accompagne, le tertre sur lequel elle est juchée et le chemin empierré permettant d'y accéder depuis la voirie ; l'aménagement de la parcelle voisine en aire publique de détente et la grande prairie pentue à l'arrière contribuent à une mise en évidence de qualité du bien classé ;

L'Agence Wallonne du Patrimoine est **FAVORABLE** à l'ouverture d'enquête pour la requalification au titre de monument de la chapelle Notre-Dame aux Tombeaux sise à Le Roeulx, Ville-sur-Haine, avec le tertre sur lequel elle est érigée (voir plan ci-joint).

L'Agence Wallonne du Patrimoine est **FAVORABLE** à l'ouverture d'enquête pour l'établissement d'une zone de protection autour du bien (voir plan ci-joint).

Liste des parcelles cadastrales du bien à classer (voir plan ci-joint) :

	Commune	Division	Section	N° et exposant
Parcelle 1	Le Roeulx	4 ^e	B	249 (chapelle)
Parcelle 2	Le Roeulx	4 ^e	B	248 ^A (pp) butte
Parcelle 3				
Parcelle 4				
Parcelle 5				

Liste des parcelles cadastrales de la zone de protection (le cas échéant - voir plan ci-joint) :

Commune : Le Roeulx ; Division : 4e ; Section : B
Parcelles n° : 248^A, 200^T, 207^E et 248^Y

4. Annexes

BIBLIOGRAPHIE

- MONOYER J., « Ville-sur-Haine », dans *Histoire populaire des environs du Roeulx*, Mons, 1885.
- GROTTE M.J., *Ville-sur-Haine. Chapelle à Tombeaux*, non publié, 1985.
- GOBERT J., *Deux chapelles remarquables de Ville-sur-Haine. Chapelle Notre-Dame à Tombeaux* (Chapelles et calvaires en Hainaut, 1951, 4), pp. 6-7.
- Une chapelle et une bataille célèbre* (Bulletin communal de l'entité du Roeulx, janvier 2011), pp. 10-11.
- TOILLIEZ D., *Troisième notice sur des antiquités découvertes dans le Hainaut* (Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t. XVIII), 1851, p. 659-670 (cf. p. 667).

PLANS

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



Vue des abords immédiats, à partir de la rue, en 2014 (photo Wallonia Nostra)



Vue après restauration de la chapelle et dégagement des abords en 2018 (photo J. Deveseleer, 2023)



Allure de la butte après travaux d'aménagement d'une aire de détente. (photo J. Deveseleer, 2023).



Vue vers la prairie qui descend, à l'arrière de la butte, vers le canal.

Pour info, vues de l'intérieur de la chapelle, vers l'autel et vers l'entrée, avec intervention minimaliste.



DOCUMENTATION ICONOGRAPHIQUE

VOLET B : INDICATIONS TECHNIQUES

Ce volet B est sans objet dans le cadre de la modification de l'arrêté dont objet dès lors que, d'une part, le bien est déjà classé et que, d'autre part, les éléments situés dans la zone de protection à établir n'ont pas de valeur intrinsèque et que leur protection n'a aucun intérêt pour la protection du bien classé.

1. Description des pathologies constatées par la reconnaissance visuelle

ÉTAT PHYSIQUE GÉNÉRAL ET ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN

/

PATHOLOGIE CONSTATÉE

/

2. Priorités d'intervention

/

3. Conclusions et recommandations générales

/

VALIDATION

VALIDATION DU DIRECTEUR DE ZONE

Validé le :

Josiane

Pimpurniau

x (Signature)

Signature numérique de
Josiane Pimpurniaux
(Signature)
Date : 2025.07.04
08:45:48 +02'00'

VALIDATION DE L'INSPECTEUR GENERAL DE L'AWAP

Validé le :

